

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

**Séance du 27 mars 2017**

Le 27 mars 2017 à 18h00, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Pascal AGOSTINI ; Philippe AMY ; Patrick ARNOUX ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sylvia BARTHELEMY ; Patrick BIAVA ; Alain BOUTBOUL ; Maurice CAPEL ; Pierre COULOMB ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Bruno FOTI ; Julie GABRIEL ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Danièle GIRAUD ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jean-Marie LEONARDIS ; France LEROY ; Jeannine LEVASSEUR ; Rémi MARCENGO ; Jocelyne MARCON ; David MASCARELLI ; Joëlle MELIN ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Véronique MIQUELLY ; Pierre MINGAUD ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Christiane PETETIN ; Serge PEROTTINO ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Raymond ROCCHIA ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Giovanni SCHIPANI ; Madeleine VAICBOURDT.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO  
Daniel FONTAINE représenté par Dominique HONETZY  
Hélène TRIC représenté par Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI  
Hélène LUNETTA représentée par Monique RAVEL  
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI  
Geneviève MORFIN représentée par Giovanni SCHIPANI  
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO  
Denis GRANDJEAN représenté par Muriel HENRY  
Christophe SZABO DE EDELENYI représenté par Alain BOUTBOUL  
Sophie ARTARIA-AMARANTINIS représentée par Danielle MENET  
Laurent COLOMBANI représenté par Alain GREGOIRE

**CT4/270317/4**

**Sur le rapport Gérard GAZAY**

**Versement du restant de la subvention 2016 au Groupement d'Intérêt Public Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile**

L'activité de la Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile est reconnue et son efficacité n'est plus à démontrer.

En assumant l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement des jeunes demandeurs d'emploi âgés de 16 à 25 ans, ce Groupement d'Intérêt Public (GIP) favorise l'insertion sociale et professionnelle durable des jeunes en difficulté des 12 communes du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile : Aubagne, Auriol, Belcodène, Cuges-les-Pins, La Penne-sur-Huveaune, Roquevaire, Saint-Zacharie, La Destrousse, La Bouilladisse, Peypin, Saint-Savournin et Cadolive.

Elle a ainsi reçu en 2015, 3235 jeunes du Territoire ce qui représente une augmentation de 7 % par rapport à 2014.

Les missions qui sont dédiées à la Mission Locale sont ainsi en augmentation, notamment en direction des jeunes en rupture avec le monde scolaire et sans solution. Les directives gouvernementales orientent ses interventions en faveur de l'accès à l'emploi et l'amènent à davantage de contacts avec le monde économique.

En 2016, dans la continuité de 2015, le Plan d'Action Opérationnel (PAO) de la Mission Locale s'inscrit dans la convention de partenariat régional qui traduit les volontés partagées du Conseil Régional et de l'Association Régionale Des Missions Locales (ARDML). Il fixe des priorités et des axes de travail structurants.

L'activité de la Mission Locale revêt donc une importance de premier ordre, sur un territoire où, comme beaucoup d'autres, le taux de chômage des jeunes est supérieur à celui des adultes.

Pour toutes ses raisons, il est important d'accorder notre soutien à l'activité de la Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, par la régulation du solde de la subvention accordée d'un montant de 116 000 €.

Chaque année, des subventions sont inscrites au budget en faveur d'associations ou d'organismes très étroitement liés au Conseil de Territoire, et qui assument à ce titre une véritable fonction de service public.

Selon le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, les crédits nécessaires au paiement des dépenses de subventions ne sont ouverts et ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'en raison d'une décision individuelle d'attribution prise au titre de l'exercice sur lequel doit intervenir la dépense.

Afin d'éviter toute interruption dans le fonctionnement de cet organisme qui a l'obligation de payer certaines dépenses dès le début de l'exercice et avant le vote du budget primitif, notamment les salaires des agents, il était indispensable de prévoir, les crédits nécessaires aux versements d'acomptes sur les subventions de la Métropole à la Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Étoile.

Cette avance a été versée sur la base de 60 % du montant de la part de fonctionnement courant de la subvention de l'année antérieure.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire d'approuver la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- La délibération n° HN 027-055/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170327-CT4-270317-4-DE Date de télétransmission : 18/04/2017 Date de réception préfecture : 18/04/2017
---

**Considérant**

- Le partenariat en cours avec l'association sur l'ensemble des objectifs inscrits dans la convention d'objectifs.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**Article unique :**

D'approuver le versement du restant de la subvention de fonctionnement 2016 d'un montant de 116 000 € (cent seize mille euros) au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Mission Locale du Pays d'Aubagne et de l'Etoile

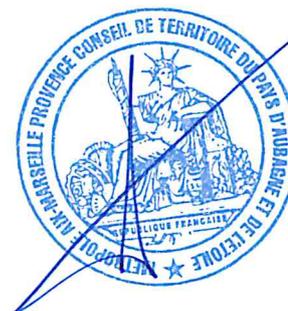
**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**1 abstention : Joëlle MELIN**

**2 non-participations au vote : André JULLIEN, Sylvia BARTHELEMY**

Certifié Conforme  
La Présidente du Conseil de Territoire

Sylvia BARTHELEMY





Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20170327-CT4-270317-4-DE  
Date de télétransmission : 18/04/2017  
Date de réception préfecture : 18/04/2017